



de Trith-Saint-Léger et Environs

# COMITE SYNDICAL

## SEANCE DU 02 FEVRIER 2010

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le deux février, le Comité Syndical s'est réuni, à la résidence « les Godenettes », sur convocation adressée à ses membres le vingt sept janvier par son Président en exercice, Monsieur Norbert JESSUS.

Nombre de membres

composant le Comité  
Syndical : 32

Nombre de membres  
en exercice : 32

Nombre de membres  
présents

Ou représentés :

Début de la séance

28 présents

Fin de séance : 28  
présents

#### **Présents :Titulaires**

Mme ANDRE Liliane et Mr Robert JOURNEZ "Artres", Mr VANCEULEBROCK Robert et Mme MARCHAND Marie Claude "Aulnoy lez valenciennes", Mme BAILLEUX Marie Claire et Mme PERDRIX Francine "Haulchin", Mr BASSEZ Michel et Mr SLOMIANY Régis "Hérin", Mme SOPO Bernadette et Mme GOUGET Jeanine " La Sentinelle", Mme DOLEZ Charline "Maing", Mr DEMEYER Bernard et Mme ARNOULD Martine " Monchaux sur écaillon", Mme DEGRANDSART Marie Geneviève "Petite Forêt", Mme HAVEZ Christine "Prouvy", Mr FRANCOIS Michel et Mr BLEUSE Jean Pierre "Querenaing", Mme POTIER Sylvia "Raismes", Mme LAMAND Martine et Mr BRASSART Pierre " Rouvingies", Mr JESSUS Robert et Mme HONORE Claudette " Trith-saint-Léger", Mr GILLERON Marc " Verchain Maugré"

#### **Suppléants :**

Mme PREVOT Michèle "Famars", Mme THUILLET Marie Pascale "Maing", Mr HUBERT Jacky "Prouvy", Mr MALABOEUF Bruno et Mr WALKAENS Philippe "Thiant"

#### **Titulaires Excusés :**

Mme CHAVALLE Leïla "Famars", Mr BAUDRIN Philippe "Maing", Mme CHOAIN Isabelle "Prouvy", Mr LECERF Jean Marie et Mr HUREZ Fabrice "Thiant", Mr DUPONT Michel "Verchain Maugré"

#### **Titulaires Absents :**

Mr LESUR Stéphane "Famars", Mr TIMPANO Pasquale "Petite Forêt", Mme JOUET Claudine "Raismes",

**Secrétaire de séance** : Monsieur Régis SLOMIANY

Par convocation en date du 27 janvier 2010, l'ordre du jour est le suivant :

1. *Approbation du procès verbal du 15 décembre 2009*
2. *Choix de la commission d'appel d'offres et d'adjudication concernant le Marché « Gestion du Service de restauration et la fabrication sur place et en liaison chaude des repas pour la résidence « Les Godenettes » 1 rue Louis Lemoine 59125 TRITH ST LEGER*
3. *Affiliation au Centre de Gestion 59 du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville à partir de 2010*
4. *CIG-Service externe-service prestataire-barème des prestations pour 2010*
5. *CIG-Service externe-service mandataire-employée de maison-garde de nuit Agrément Préfectoral qualité 2/59/NOR/276- frais d'adhésion annuelle*
6. *Liste des emplois*
7. *Autorisation de cession à la ville de TRITH ST LEGER du bâtiment sis 79 rue Emile Zola à TRITH SAINT LEGER*

Mr le Président procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h07.

Mr le Président présente, tout d'abord Mr COUSTENOBLE qui est le directeur de l'EHPAD « Les Godenettes » de Trith-Saint-Léger, et lui donne la parole pour se présenter.

Mr le Président passe à l'ordre du jour.

## 1. Approbation du procès verbal du 15 décembre 2009

Mr le Président présente le procès verbal de la séance du 15 décembre 2009.

Le comité syndical, approuve à l'unanimité le procès verbal du 15 décembre 2009.

## 2. Choix de la commission d'appel d'offres et d'adjudication concernant le marché « gestion du service de restauration et la fabrication sur place et en liaison chaude des repas pour la résidence « Les Godenettes » 1 rue Louis Lemoine 59125 Trith saint Léger.

**Monsieur le Président INFORME** l'assemblée de la procédure d'appel d'offres lancée le 19/11/2009 pour « Gestion du service de restauration et la fabrication sur place et en liaison chaude des repas pour la Résidence « les Godenettes » 1 rue Louis Lemoine 59125 Trith Saint Léger».

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le **vendredi 08 janvier 2010 et le mardi 19 janvier 2010** a analysé l'ensemble des 6 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation à savoir :

1. Conformité au cahier des charges
2. Qualité de l'offre et des services proposés en faveur du public âgé
3. Montant de l'offre remise
4. Niveau de détail de l'offre
5. Clarté et lisibilité de l'offre

Comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante :

***Société COMPASS GROUPE France,  
Immeuble le Carat 200 avenue de Paris  
92320 CHATILLON.***

Petit déjeuner	0.47€
Repas midi « Normal » résidant	1.79€
Repas midi « régime » résidant	1.79€
Repas midi « texture modifiée » résidant	1.79€
Repas du midi personnel	1.95€
Repas du midi invité	1.95€
Collation	0.37€
Repas du soir « normal » résidant	1.42€
Repas du soir « régime » résidant	1.42€
Repas du soir « texture modifiée » résidant	1.42€
Repas du soir personnel	1.53€
Repas du soir invité	1.53€
Frais fixes annuels	77 859.00€
Forfait boisson/annuel	3 165.00€

**Monsieur le Président PROPOSE** à l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus **à la société COMPASS GROUPE France, immeuble le Carat 200 avenue de Paris 92320 CHATILLON.**

**LE COMITE SYNDICAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ATTRIBUE à l'unanimité** le marché à la société COMPASS GROUPE France, immeuble le Carat 200 avenue de Paris 92320 CHATILLON pour l'offre suivante :

Petit déjeuner	0.47€
Repas midi « Normal » résidant	1.79€
Repas midi « régime » résidant	1.79€
Repas midi « texture modifiée » résidant	1.79€
Repas du midi personnel	1.95€
Repas du midi invité	1.95€
Collation	0.37€
Repas du soir « normal » résidant	1.42€
Repas du soir « régime » résidant	1.42€
Repas du soir « texture modifiée » résidant	1.42€
Repas du soir personnel	1.53€
Repas du soir invité	1.53€
Frais fixes annuels	77 859.00€
Forfait boisson/annuel	3 165.00€

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

**DIT** que les dépenses seront couvertes par des crédits ouverts aux articles correspondants.

 **3. Affiliation au Centre de Gestion 59 du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville à partir de 2010**

**MONSIEUR LE PRESIDENT PRESENTE** à l'assemblée le courrier du Centre de Gestion concernant l'affiliation du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville à partir de 2010.

**MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE** à l'assemblée d'émettre un avis favorable pour cette affiliation.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE à l'unanimité** d'émettre un avis favorable à l'affiliation du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville à partir de 2010.

 **4. CIG-Service externe- service prestataire- barème des prestations pour 2010**

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée que le Service Prestataire du CIG applique depuis son ouverture les tarifs de la CNAVTS.

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée que le Service Prestataire du CIG a la possibilité de fixer son tarif pour les bénéficiaires ne bénéficiant d'aucune prise en charge et de majorer le tarif du Dimanche et Jour Férié.

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée que le tarif de la CNAVTS est fixé à 18.46 €/heure majoré de 14,67% pour les heures de dimanche.

**MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE** de fixer comme suit, le barème à compter du *1<sup>er</sup> Mars 2010* :

**Personnes aidées ne bénéficiant d'aucune prise en charge d'une Caisse de Retraite ou de l'APA**

Heures Semaine (du Lundi au Samedi) : 20.65 €/heure  
Heures Dimanche et Jour Férié : 23.15 €/heure

**Personnes Aidées bénéficiant d'une prise en charge du Lundi au Samedi et désirant une intervention complémentaire le Dimanche ou un Jour Férié**

Heures complémentaires du Dimanche ou Jour Férié : 23.15 €/heure

**Personnes Aidées bénéficiant d'une prise en charge du Lundi au Dimanche**

Majoration appliquée sur le Talon Modérateur du bénéficiaire : 2.50 €/heure  
Pour le Dimanche ou Jour Férié

**LE COMITE SYNDICAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE à l'unanimité** de fixer comme ci-dessus le barème à compter du *1<sup>er</sup> Mars 2010*.

**5. CIG- Service externe- service mandataire- employée de maison-garde de nuit Agrément Préfectoral qualité 2/59/NOR/276-frais d'adhésion annuelle**

**MONSIEUR LE PRESIDENT RAPPELLE** à l'assemblée la délibération en date du 15 Décembre 2009 fixant le barème des frais de gestion dans le cadre du Service Mandataire, agrément préfectoral qualité 2/59/NOR/276, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, ainsi que les frais d'adhésion annuelle.

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée que les frais d'adhésion annuelle sont dus par la personne aidée à chaque date d'anniversaire de son contrat et qu'il convient de les revaloriser.

**MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE** de fixer le tarif des frais d'adhésion annuelle à 25€ à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2010.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE à l'unanimité** de fixer le tarif des frais d'adhésion annuelle à 25€ à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2010 pour le service mandataire.

**6. Liste des emplois**

**Monsieur le Président INFORME** l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur la liste des emplois ci-dessous :

GRADES/FILIERE	Emplois au 27/10/09	Modif. "Harmonie+ H.C.+S.E"	Modif. " Les Godenettes "	Modif. "La Relaiance "	Nbre d'emplois	Pourvus	Non Pourvus
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Attaché territoriaux	2				2	1	1
Rédacteur Chef	1				1	1	0
Rédacteur	1				1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère Classe	3				3	3	0
Adjoint administratif principal 2e Classe	2				2	0	2
Adjoint administratif de 1ère Classe	3				3	3	0
Adjoint administratif de 2ème Classe	9				9	6	3
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
Agent de Maîtrise Principal	2				2	1	1
Agent de Maîtrise	2				2	1	1
Adjoint Technique principal de 1ère Classe	1				1	0	1
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	1				1	0	1
Adjoint Technique de 1ère Classe	1				1	0	1
Adjoint Technique de 2ème Classe	12				12	8	4
Adjoint Technique de 2ème Classe à TNC (28/35e)	1				1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
Animateur	1				1	1	0
Adjoint d'animation	1				1	0	1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>							
Médecin territorial (14/35e)	1				1	1	0
Psychologue à temps non complet (17,5/35e)	1				1	1	0
Psychologue à temps non complet (8,75/35e)	1				1	0	1
Cadre de Santé Infirmière	2				2	0	2
Infirmière de Classe Supérieure	2				2	2	0
Infirmière de Classe Normale	7				7	4	3
Rééducateur de classe normale (Ergothérapeute)	1				1	1	0
Rééducateur de cl. norm (Ergo.) à TNC (17,5/35e)	1				1	0	1
Rééducateur de classe normale (Psychomotricien)	1				1	1	0
Rééducateur de cl. norm (psycho.) à TNC (17,5/35e)	1				1	0	1
Rééducateur de classe normale (Kinésithérapeute)	1				1	1	0
Rééducateur de classe normale à temps non complet (9/35e) - Kinésithérapeute	1				1	0	1
Auxiliaire de Soins Principal de 2ème Classe	4				4	4	0
Auxiliaire de Soins	12	-12			0	0	0
Auxiliaire de Soins de 1ère Classe	33				33	13	20
Auxiliaire de Soins à temps non complet (28/35e)	2	-2			0	0	0
Auxiliaire de Soins de 1ère Classe à TNC (28/35e)	2				2	0	2
Auxiliaire de Soins à temps non complet (24,5/35e)	1	-1			0	0	0
Auxiliaire de Soins de 1ère Classe à TNC (24,5/35e)	1				1	1	0
Auxiliaire de Soins à temps non complet (21/35e)	1	-1			0	0	0
Auxiliaire de Soins de 1ère Classe à TNC (21/35e)	1				1	1	0
Auxiliaire de Soins à temps non complet (17,5/35e)	7	-7			0	0	0
Auxiliaire de Soins de 1ère Classe à TNC (17,5/35e)	7				7	4	3
Auxiliaire de Soins de 1ère Classe à TNC (7/35e)	1				1	0	1
Assistant Socio-éducatif principal	1				1	1	0
Assistant Socio-éducatif (Educateur spécialisé)	2				2	1	1
Assistant Socio-éducatif (Conseiller en E.S.F.) à temps non complet (31,5/35e)	1				1	1	0
Agent social de 1ère Classe	6				6	4	2
Agent social de 2ème Classe	30				30	19	11
<b>Agent social de 2e Classe à temps non complet :</b>							
à raison de 4h hebdomadaires	2	-2			0	0	0
à raison de 5h hebdomadaires	8				8	6	2
à raison de 7h hebdomadaires	1				1	1	0
à raison de 10h hebdomadaires	27				27	20	7
à raison de 13h hebdomadaires	1	-1			0	0	0
à raison de 15h hebdomadaires	14				14	13	1
à raison de 17h30 hebdomadaires	1				1	1	0
à raison de 20h hebdomadaires	48				48	42	6
à raison de 27h hebdomadaires	2				2	1	1
à raison de 28h hebdomadaires	1				1	1	0

## Le Comité Syndical Après en avoir délibéré

**APPROUVE à l'unanimité** les modifications concernant la liste des emplois ci-dessus :

### 7. Autorisation de cession à la ville de Trith-saint-Léger du bâtiment sis 79 rue Emile Zola à Trith-Saint-Léger

**MONSIEUR LE PRESIDENT RAPPELLE** à l'Assemblée qu'en 1998 le SIVOM a acheté un bâtiment sis au 79, Rue Emile Zola à Trith-Saint-Léger, afin d'y stocker les bacs de collecte sélective.

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée que le locataire actuel de l'entrepôt, à savoir la Société SATELEC, a émis le souhait de mettre un terme à son contrat de location, et ce, à titre conservatoire, au 21 Mars 2010.

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée que la Ville de Trith-Saint-Léger se propose d'acquérir l'immeuble.

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée qu'une estimation a été sollicitée auprès des services des domaines.

LE COMITE SYNDICAL,  
APRES AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**, à l'unanimité de vendre **l'immeuble** sis au 79, Rue Emile Zola 59125 TRITH-SAINT-LEGER cadastré section AP n° 532, 643, 762, 763, 764 pour 5.987 m2, **au prix fixé par le Service des Domaines** à la **VILLE de TRITH-SAINT-LEGER**, sis Place de la Résistance (59.125).

**DIT** que l'acte de cession sera confié à l'étude notariale de Maître THERY MASSIN, 33, Rue du Maréchal Leclerc – BP 80011 – 59721 DENAIN CEDEX.

**DIT** que la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget du S.I.V.O.M. de Trith-Saint-Léger et environs de l'exercice 2010.

Fin de la séance, à 19h15

La prochaine réunion aura lieu à la salle des fêtes de Quérénaing

Mr SLOMIANY Régis  
Secrétaire

Mr JESSUS Norbert  
Président du SIVOM DE TRITH SAINT LEGER